

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 520 327

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 01099

(54) Bouchon étanche pour flacon ou autres récipients.

(51) Classification internationale (Int. CL³). B 65 D 41/08, 53/00.

(22) Date de dépôt 25 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 29-7-1983.

(71) Déposant : DEHAIS Claude. — FR.

(72) Invention de : Claude Dehais.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Plasseraud,
84, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

Bouchon étanche pour flacon ou autres récipients.

La présente invention concerne un bouchon étanche pour flacon ou autres récipients, notamment en matière plastique moulée, en particulier un bouchon vissable.

5 Le but de la présente invention est d'élaborer un bouchon qui permette d'obtenir une fermeture absolument étanche d'un flacon, et ceci sans que le bouchon ait, comme les bouchons classiques, à comporter dans son fond un joint séparé, en caoutchouc ou matière synthétique.

10 En effet, ce joint doit être fabriqué séparément et rend donc plus coûteuse l'obtention de l'ensemble bouchon-joint.

A cet effet, un bouchon étanche conforme à la présente invention est caractérisé en ce qu'il porte sur son fond une lèvre d'étanchéité circulaire, continue et inclinée, propre à être légèrement écrasée par l'extrémité du goulot dudit flacon lorsque le bouchon est complètement vissé.

On comprend que cette lèvre jouera précisément le rôle du joint évoqué ci-dessus, en assurant une excellente étanchéité sur tout le pourtour de l'extrémité du goulot du flacon. En outre, et c'est là un avantage important de l'invention, ce joint fera partie intégrante du corps du bouchon et sera automatiquement élaboré en même temps que ce dernier, par exemple par moulage de matière synthétique, et ceci par conséquent sans aucune opération supplémentaire séparée.

Il sera avantageux de prévoir en outre que cette lèvre d'étanchéité entoure une jupe de centrage dudit bouchon sur le goulot, laquelle jupe participe à l'étanchéité par sa surface extérieure, et est également circulaire et continue.

Il va de soi que la jupe de centrage, tout comme la lèvre d'étanchéité, pourra commodément être élaborée d'un seul tenant avec le bouchon.

Un bouchon conforme à la présente invention pourra encore être caractérisé en ce que ladite lèvre d'étanchéité présente extérieurement (par rapport à l'axe du

bouchon) une première surface conique et intérieurement (également par rapport à l'axe du bouchon) une seconde surface conique à inclinaison différente de celle de la première.

5 On pourra prévoir en particulier que l'inclinaison de ladite première surface conique, par rapport à l'axe du bouchon, est d'environ trente degrés, tandis que l'inclinaison de ladite seconde surface conique, également par rapport à cet axe du bouchon, est d'environ quarante
10 cinq degrés.

Il s'agit là d'angles préférentiels, qui se sont révélés les plus aptes à maintenir entre ladite lèvre et le goulot du flacon la meilleure étanchéité, tout en conférant à cette lèvre une élasticité suffisante et une
15 résistance à l'écrasement convenable.

Enfin, un tel bouchon pourra encore être caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière plastique moulée, de préférence en polypropylène ou en polyéthylène haute densité.

20 Un mode d'exécution de l'invention va maintenant être décrit à titre d'exemple nullement limitatif, avec référence à la figure unique du dessin annexé, qui représente un bouchon conforme à l'invention en coupe axiale, la moitié droite de la figure représentant le bouchon
25 en position serrée sur le goulot, la lèvre d'étanchéité subissant un léger écrasement, tandis que la partie gauche de la figure représente le bouchon à l'état libre.

Sur cette figure unique, le bouchon a été référencé globalement en 1. Il est réalisé par moulage d'une matière plastique, par exemple du polypropylène ou du polyéthylène haute densité, ou encore toute autre matière synthétique appropriée.

30 La lèvre d'étanchéité circulaire et continue est référencée en 2, et l'on voit qu'elle entoure une jupe de centrage 3 propre à pénétrer légèrement dans le goulot 4 du flacon, et servant à assurer le centrage du bouchon lors du vissage.

35 Ce que l'on a appelé plus haut la première surface

conique de la lèvre d'étanchéité a été référencée en 5, et ce que l'on a appelé la seconde surface conique de cette même lèvre a été référencée en 6.

L'inclinaison de la surface conique 5, par rapport à l'axe 7 du bouchon, est de trente degrés, tandis que l'inclinaison de la surface conique 6, par rapport à ce même axe, est de quarante-cinq degrés, ce qui confère à cette lèvre d'étanchéité une section qui va en décroissant progressivement de sa base vers son extrémité.

10. Ainsi, on confère à cette lèvre à la fois la résistance mécanique et l'élasticité voulues pour qu'elle soit légèrement écrasée, mais d'une façon qui ne soit pas excessive, par l'extrémité 8 du goulot du flacon lorsque le bouchon est vissé à fond.

15. On voit, en examinant la partie droite de la figure, que la jupe de centrage 3 contribue également à assurer l'étanchéité, puisqu'elle vient en contact avec l'arête intérieure du bord du goulot lorsque le bouchon est entièrement vissé.

20. Comme il va de soi, et comme il résulte d'ailleurs déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes d'application et de réalisation qui ont été plus particulièrement envisagés ; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes.

REVENDICATIONS

1. Bouchon étanche pour flacon ou autres récipients, notamment en matière plastique moulée, en particulier un bouchon vissable, caractérisé en ce qu'il porte sur son 5 fond une lèvre d'étanchéité circulaire (2), continue et inclinée, propre à être légèrement écrasée par l'extrémité (8) du goulot dudit flacon lorsque le bouchon (1) est complètement vissé.

10 2. Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite lèvre d'étanchéité (2) entoure une jupe de centrage (3) dudit bouchon (1) sur le goulot (4), laquelle jupe (3) participe à l'étanchéité par sa surface extérieure, et est également circulaire et continue.

15 3. Bouchon selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite lèvre d'étanchéité (2) présente extérieurement (par rapport à l'axe (7) du bouchon (1)) une première surface conique (5) et intérieurement (également par rapport à l'axe (7) du bouchon (1)), une seconde surface conique (6) à inclinaison différente de celle 20 de la première.

25 4. Bouchon selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'inclinaison de ladite première surface conique (5), par rapport à l'axe (7) du bouchon (1), est d'environ trente degrés, tandis que l'inclinaison de ladite seconde surface conique (6), également par rapport à cet axe (7) du bouchon (1), est d'environ quarante-cinq degrés.

30 5. Bouchon selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière plastique moulée, de préférence en polypropylène ou en polyéthylène haute densité.

